ENGAGEMENTS À LA CHARTE DU DROIT AU JEU - RCPEM

VERSION 2026



Charte sur le droit au jeu

CONSIDÉRANT QUE l'importance du jeu et de son rôle pour le développement optimal de l'enfant ne font plus de doute chez les chercheurs depuis les débuts du 20e siècle;

CONSIDÉRANT QUE le droit au jeu est garanti par l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QUE la littérature décrit le jeu dans sa forme la plus pure comme étant initié par l'enfant, imaginatif et non structuré, dont les caractéristiques principales sont le plaisir, l'incertitude, le défi, la flexibilité et la non-productivité;

CONSIDÉRANT QUE le jeu est fondamental et non optionnel pour le jeune enfant et qu'il a un impact sur toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice soutient et privilégie le jeu comme une stratégie d'apprentissage naturel pour le jeune enfant;

NOTRE MILIEU S'ENGAGE À :

Offrir un milieu de vie sain, harmonieux et inclusif qui respecte l'intégrité de chaque enfant;

Soutenir la motricité libre de l'enfant en offrant un environnement sécuritaire, naturel et favorable à la santé;

Proposer temps et lieux dont l'enfant peut disposer comme bon lui semble, le temps étant la matière première pour se construire et grandir;

Favoriser le développement optimal de l'enfant par des environnements diversifiés et complexes, dans le regard attentif de l'adulte;

Encourager les possibilités d'éveil, d'exploration et d'expérimentation dans des environnements naturels permettant l'interaction avec le monde animal, végétal et minéral;

Offrir à l'enfant des possibilités de s'investir à son rythme pour créer et transformer son monde, en utilisant son imagination à travers différents modes d'expression;

Amener l'enfant à explorer et à comprendre l'histoire culturelle et artistique de sa communauté, d'y participer, d'y contribuer et de la façonner;

Offrir des environnements physiques qui sont malléables, riches en stimulus et qui touchent à tous les aspects du jeu, en privilégiant le jeu initié par l'enfant et issu de sa propre motivation;

Sensibiliser tout individu qui gravite autour des enfants à l'article 31 de la *Convention relative aux droits des enfants*, quant à la légitimité et la valeur du jeu;

Prendre tous les moyens nécessaires pour donner à chaque enfant accueilli en collectivité l'accès quotidien à un environnement extérieur riche et adapté à ses besoins.

Organisation, organisme, association

Présidence, direction générale, coordination

Une initiative du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (2018)

Le RCPEM met à votre disposition un outil d'observation visant à soutenir les milieux éducatifs dans leur engagement envers la Charte du droit au jeu.

À travers ses dix engagements, cet outil permet de porter un regard sur les pratiques, les environnements et les conditions qui favorisent l'exercice du droit au jeu chez les enfants.

Il invite les équipes à réfléchir collectivement à leurs pratiques, à reconnaître leurs forces et à cibler des pistes d'amélioration continue, dans une démarche bienveillante et adaptée à la réalité de chaque milieu.

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

ENGAGEMENTS À LA CHARTE DU DROIT AU JEU - RCPEM

Membres du groupe de travail sur la charte du droit au jeu du RCPEM

Jo-Anne Charest, Directrice générale, CPE-BC Les Petits Lutins de Drummondville Inc.

Roxanne Rouleau, Directrice générale, CPE Le Carrefour des Chanterelles

France Bertrand, Directrice générale, CPE Les Copains d'Abord

Philippe Ouellet, CPE-BC Les Copains d'Abord

Mélanie Gauthier, Directrice générale, CPE Franquette la grenouille

Mélissa Lanthier, Directrice générale, CPE La Boîte à Bizous

Nathalie Lamarre, CPE Les Jeunes Pousses

Intention et principes d'utilisation

Cette version conserve les dix engagements du document du RCPEM et réorganise les grilles afin de distinguer les moyens et conditions offerts par le milieu des effets observables dans l'expérience de jeu des enfants. Les formulations ci-dessous sont des propositions de révision; elles ne remplacent pas le texte officiel de la Charte.

L'observation vise à soutenir la réflexion et l'amélioration continue, non à attribuer une note globale au CPE. Un équipement présent ou une activité réalisée ne prouve pas, à lui seul, que le droit au jeu est effectivement exercé. La présence d'un équipement ou la réalisation d'une activité ne prouve pas, à elle seule, que le droit au jeu est effectivement exercé.

Échelle commune proposée	
Réponse	Repère d'interprétation
Oui	L'indicateur est constaté dans les situations observées de façon suffisamment régulière pour être considéré comme une pratique habituelle.
Partiellement	L'indicateur est constaté dans certaines situations, mais des obstacles, variations ou incohérences persistent.
Non	L'indicateur n'est pas constaté malgré des occasions d'observation pertinentes, ou la pratique observée ne témoigne pas d'un engagement.
Non observé / non applicable	Les observations ne permettent pas de conclure, ou l'indicateur ne s'applique pas au contexte observé.

Consigne : observer des situations réelles à différents moments, noter des faits plutôt que des impressions, et discuter les écarts en équipe.

Ne pas attribuer « non » à une situation simplement parce qu'elle n'a pas été observée.

Pour les enjeux de sécurité, consigner séparément tout risque nécessitant une action immédiate.

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

INTRODUCTION AUX 10 ENGAGEMENTS

1. Offrir un milieu de vie sain, harmonieux et inclusif qui respecte l'intégrité de chaque enfant.

Ce premier engagement, est une base : l'enfant doit se sentir respecté, écouté et accueilli tel qu'il est. Nous regardons notamment la qualité des interactions, le respect de son rythme et de ses choix, mais aussi notre capacité, en tant qu'adultes, à intervenir juste assez pour soutenir l'enfant sans prendre le contrôle de son jeu.

2. Soutenir la motricité libre de l'enfant en offrant un environnement sécuritaire, naturel et favorable à la santé.

Ici, nous voulons permettre à l'enfant de bouger, d'essayer, de relever des défis et de découvrir ses propres capacités. L'environnement doit être sécuritaire, bien sûr, mais sans chercher à éliminer tous les obstacles. L'enfant doit pouvoir courir, grimper, transporter des objets, explorer et décider lui-même s'il est prêt ou non à relever un défi.

3. Proposer des temps et des lieux dont l'enfant peut disposer comme bon lui semble, le temps étant la matière première pour se construire et grandir.

Cet engagement nous invite à réfléchir à quelque chose de très précieux en CPE : le temps. Laissons-nous réellement aux enfants le temps de commencer un jeu, de le développer et d'y revenir? Ici, nous remettons également en question nos horaires et nos transitions : est-ce toujours l'enfant qui doit s'adapter à notre emploi du temps, ou pouvons-nous parfois adapter l'horaire à son jeu ?

4. Favoriser le développement optimal de l'enfant en lui proposant des environnements diversifiés et complexes.

L'idée est de lui offrir un environnement suffisamment riche pour qu'il puisse explorer, essayer, se tromper, recommencer et résoudre des problèmes par lui-même. Le matériel doit être accessible, diversifié et permettre différents niveaux de difficulté. L'objectif n'est pas d'occuper l'enfant, mais de créer les conditions lui permettant de faire ses propres découvertes.

5. Encourager les possibilités d'éveil, d'exploration et d'expérimentation dans des environnements naturels permettant l'interaction avec les mondes animal, végétal et minéral.

Ici, l'objectif est de reconnecter l'enfant aux mondes animal, végétal et minéral. La nature devient alors un véritable terrain de jeu et d'apprentissage : toucher la terre, observer un insecte, manipuler des feuilles, écouter la pluie, jardiner. L'important est de laisser une place à l'observation, à l'émerveillement et aux questions de l'enfant, plutôt que de toujours transformer ces occasions en activités dirigées.

6. Offrir à l'enfant la possibilité de s'investir à son rythme pour créer et transformer son monde en faisant appel à son imagination à travers différentes formes d'expression.

Cet engagement concerne la capacité de l'enfant à créer et « transformer » son monde. Une boîte peut ainsi devenir une voiture, une maison ou tout autre chose. Notre objectif est donc de proposer du matériel ouvert et différentes formes d'expression, tout en respectant le rythme de création de chacun. Le processus et l'imagination de l'enfant sont plus importants que le résultat final.

7. Amener l'enfant à explorer et à comprendre, à travers le jeu, l'histoire culturelle et artistique de sa communauté, et à y participer, y contribuer et la façonner selon ses capacités développementales.

Le jeu permet également à l'enfant de comprendre qui il est et le monde auquel il appartient. Les livres, les chansons, les langues, les familles, les arts et la communauté doivent refléter la diversité des réalités. L'objectif est que chaque enfant puisse se reconnaître dans son milieu, tout en découvrant avec respect des réalités différentes de la sienne.

8. Offrir des environnements physiques à l'intérieur qui sont malléables, riches en stimuli et touchant à tous les aspects du jeu, en privilégiant le jeu initié par l'enfant et issu de sa propre motivation.

Ici, on se demande : est-ce l'environnement qui impose le jeu, ou l'enfant qui peut transformer l'environnement en fonction de son jeu ? Le matériel doit pouvoir être déplacé, combiné ou détourné. Les espaces doivent pouvoir évoluer en fonction des idées des enfants. Notre rôle d'adulte est alors davantage d'observer et d'enrichir que de décider à l'avance comment et avec quoi l'enfant doit jouer.

9. Sensibiliser toute personne en contact avec des enfants à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la légitimité et la valeur du jeu.

Cet engagement dépasse le cadre du groupe d'enfants. Il nous incombe de sensibiliser le personnels éducateurs, les familles, les partenaires et la communauté à l'article 31 et à la valeur du jeu. L'objectif est que le droit au jeu ne soit pas seulement quelque chose que l'on connaît, mais qu'il influence réellement nos décisions, nos pratiques et même nos orientations organisationnelles.

10. Prendre tous les moyens nécessaires pour donner à chaque enfant accueilli en collectivité un accès quotidien à un environnement extérieur riche et adapté à ses besoins.

Finalement, le dernier engagement affirme que l'extérieur doit être considéré comme un véritable milieu de vie, et non comme une activité que l'on pratique lorsqu'il fait beau. On examine donc la fréquence et la durée des sorties, les transitions, les vêtements, l'aménagement, le matériel et les adaptations nécessaires pour que chaque enfant puisse réellement profiter du jeu extérieur au quotidien.

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 1

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Offrir un milieu de vie sain, harmonieux et inclusif qui respecte l'intégrité de chaque enfant.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Climat relationnel	Les adultes disposent de repères communs pour des interactions respectueuses et une présence attentive.	Les échanges observés sont chaleureux et respectueux ; l'enfant peut communiquer verbalement ou non verbalement sans être humilié ni brusqué.	L'éducatrice se met à la hauteur de l'enfant, attend sa réponse et accueille calmement son refus.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Interactions entre enfants	L'organisation des espaces et la disponibilité de l'adulte permettent d'accompagner les interactions et les conflits.	Les enfants peuvent entrer en relation, exprimer un désaccord et retrouver une possibilité de jeu avec un soutien adapté.	Deux enfants convoitent un objet ; l'adulte les aide à exprimer leur intention sans imposer automatiquement une solution.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Écoute et expression	Les adultes connaissent différentes façons d'écouter et de reconnaître les communications des enfants.	Les paroles, gestes, regards, hésitations et signes de retrait sont pris en compte dans les réponses des adultes.	L'adulte remarque qu'un enfant s'éloigne d'un groupe et lui laisse la possibilité de revenir ou de jouer ailleurs.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Respect du rythme et des choix	Le fonctionnement quotidien permet une certaine souplesse et des choix réels en matière de jeu, de partenaires et de retrait.	Les enfants peuvent poursuivre leur exploration, changer d'idée, jouer seuls ou avec d'autres sans subir de pression injustifiée.	Un enfant observe longuement avant de participer ; l'adulte ne le force pas à rejoindre le groupe.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Intervention ajustée	L'équipe partage des repères sur le moment, l'intensité et l'objectif des interventions.	L'adulte intervient lorsque la sécurité, le bien-être ou le soutien de l'enfant l'exige, sans interrompre inutilement sa concentration.	L'éducatrice observe une construction instable, reste disponible et n'intervient que lorsque la situation le nécessite.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 2

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Soutenir la motricité libre de l'enfant en offrant un environnement sécuritaire, naturel et favorable à la santé.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Possibilités de mouvement	Les espaces intérieurs et extérieurs permettent différentes actions motrices et sont entretenus selon les exigences applicables.	Les enfants peuvent ramper, grimper, courir, sauter, pousser, tirer, transporter ou garder l'équilibre, selon leurs capacités.	Un enfant déplace des rondins légers pour créer un parcours et choisit comment les franchir.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Expériences sensorielles	Du matériel et des occasions variés sont accessibles et adaptés au contexte, aux saisons et aux enfants.	Les enfants peuvent explorer des textures, sons, mouvements, odeurs et phénomènes naturels à leur rythme.	Les enfants touchent la neige, observent sa transformation et choisissent de la manipuler ou non.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Nature dans le jeu	Les éléments naturels et les occasions de contact avec l'extérieur sont intégrés aux possibilités de jeu.	Les enfants peuvent utiliser ou observer des éléments naturels dans leurs propres scénarios de jeu.	Les enfants utilisent des feuilles, des branches et des pierres adaptées pour construire un abri imaginaire.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Entretien et sécurité	Un processus de vérification, d'entretien et de réparation des espaces et équipements est défini et suivi.	Les enfants accèdent à des espaces en état adéquat ; les dangers repérés sont corrigés ou l'accès est restreint jusqu'à correction.	Une pièce brisée est retirée et signalée ; la réparation est suivie plutôt que simplement notée.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Défis et choix moteurs	L'environnement propose des possibilités de défis gradués et des adaptations lorsque nécessaire.	L'enfant peut choisir d'essayer, recommencer, modifier sa stratégie ou renoncer ; l'adulte ajuste son aide en fonction du risque réel.	L'enfant hésite avant de descendre une petite pente ; l'adulte reste disponible sans le pousser ni l'en empêcher automatiquement.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Santé et bien-être	Les routines prévoient des possibilités de mouvement, d'hydratation, de repos et d'adaptation aux conditions.	Les enfants peuvent alterner activité, observation et repos selon leurs besoins, dans les limites nécessaires à leur sécurité.	Après une période active, un enfant choisit un espace calme tandis que d'autres poursuivent leur jeu.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 3

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Proposer des temps et des lieux dont l'enfant peut disposer comme bon lui semble, le temps étant la matière première dont il a besoin pour se construire et grandir.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Temps de jeu non dirigé	Privilégiez des périodes de jeu qui ne sont pas entièrement occupées par des activités proposées par l'adulte.	Les enfants peuvent initier et faire évoluer leurs jeux sans devoir constamment attendre une consigne d'un adulte.	Les enfants choisissent entre plusieurs possibilités et commencent un jeu de leur propre initiative.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Durée et continuité	Les horaires et transitions peuvent être ajustés lorsque c'est possible afin d'éviter les interruptions inutiles.	Les enfants ont le temps de développer une idée, de répéter, de transformer et d'approfondir leur jeu.	Une construction reste en place et les enfants y reviennent après le repas, lorsque les conditions le permettent.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Souplesse de la planification	Les intérêts, les besoins et l'état des enfants sont pris en compte par l'équipe dans l'adaptation de la planification.	Le déroulement prévu peut être modifié sans que le jeu des enfants soit systématiquement interrompu au profit du programme prévu.	L'intérêt pour une flaque d'eau entraîne un temps d'exploration plus long ; la transition est adaptée lorsque possible.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Initiatives de l'enfant	Le matériel est accessible et l'adulte reconnaît l'initiative comme une source légitime de jeu.	Les enfants choisissent le sujet, les objets, les partenaires et l'évolution du jeu ; l'adulte soutient sans imposer un scénario.	Des boîtes deviennent spontanément un autobus ; l'adulte accompagne l'idée plutôt que de proposer un usage unique.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Autorégulation et retrait volontaire ou invité par l'adulte	Des lieux et des moments sont prévus pour permettre le repos, l'observation et le retrait sans participation obligatoire.	Les enfants peuvent alterner action, observation et récupération selon leurs signaux, avec le soutien requis.	Un enfant observe le jeu du groupe avant de s'en approcher ; cette observation est reconnue comme une forme de participation.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Reprise après interruption	Des moyens simples existent pour préserver les jeux, constructions ou intentions lorsque l'interruption est inévitable.	L'enfant peut retrouver son jeu ou une trace de celui-ci et comprendre ce qui a été déplacé ou interrompu.	Une photo ou un espace réservé permet de reprendre une construction le lendemain.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 4

Favoriser le développement optimal de l'enfant en lui proposant des environnements diversifiés et complexes.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Organisation et accessibilité	Les espaces sont organisés de manière à permettre la circulation, l'accès au matériel et une supervision adaptée.	Les enfants repèrent les possibilités, accèdent au matériel selon leurs capacités et peuvent faire des choix de manière autonome.	Les objets sont placés à portée de main ; l'enfant choisit ce dont il a besoin sans avoir à demander systématiquement.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Richesse et variété	Le matériel est varié, signifiant et suffisamment renouvelé selon les intérêts observés, tout en conservant des repères stables.	Les enfants explorent différentes possibilités et restent engagés dans des jeux qui peuvent évoluer.	Des tissus, contenants et figurines permettent d'inventer des usages différents selon les scénarios des enfants.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Exploration et expérimentation	L'environnement offre des occasions d'essayer, de comparer, de combiner et de transformer, avec des adaptations au besoin.	Les enfants testent des hypothèses, recommencent et modifient leurs stratégies sans attendre que l'adulte leur fournisse la solution.	Un enfant tente différentes méthodes pour faire tenir une structure ; l'adulte observe et apporte son soutien si nécessaire.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Défis progressifs	Les espaces et les matériaux permettent de passer du connu à de nouvelles possibilités sans imposer un parcours unique.	Les enfants peuvent relever des défis adaptés à leurs capacités, choisir leur niveau d'engagement et renoncer à tout moment.	L'enfant choisit une construction plus haute ou revient à une structure plus simple.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Interactions et regroupements	L'aménagement offre des possibilités de jeu individuel, en petit groupe ou en groupe plus large.	Les enfants peuvent coopérer, négocier, jouer côte à côte ou se retirer selon leurs intentions.	Une grande surface favorise une construction collective, tandis qu'un espace plus calme reste disponible.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Autonomie et confiance	L'équipe ajuste l'environnement et son accompagnement pour permettre des initiatives sans abandonner la supervision nécessaire.	Les enfants prennent des décisions, découvrent leurs capacités et demandent de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.	L'enfant transporte lui-même des objets adaptés et sollicite l'adulte au besoin.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 5

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Encourager les possibilités d'éveil, d'exploration et d'expérimentation dans des environnements naturels favorisant l'interaction avec les mondes animal, végétal et minéral.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Accès aux éléments naturels	Des éléments naturels et du matériel d'observation adaptés mis à disposition en fonction du contexte et des besoins de sécurité.	Les enfants peuvent observer, manipuler, comparer et intégrer les éléments naturels à leurs jeux.	Les enfants utilisent des feuilles et des branches pour créer un abri ou une collection imaginaire.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Expériences sensorielles	Des occasions variées sollicitent les sens, dans le respect des choix, des besoins et des précautions nécessaires.	Les enfants choisissent de toucher, regarder, écouter, sentir ou goûter lorsque cela est approprié et sécuritaire.	Un enfant écoute la pluie sous l'abri ; un autre touche la terre humide avec un outil plutôt qu'avec les mains.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Expression artistique inspirée de la nature	Des matériaux naturels ou des observations du milieu peuvent nourrir des expériences créatives ouvertes.	Les enfants interprètent librement leurs découvertes ; le processus compte davantage que la reproduction d'un modèle.	Un enfant utilise des empreintes de feuilles à sa manière, sans devoir copier un exemple adulte.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Sorties et exploration du milieu	Des possibilités de fréquenter des espaces naturels ou de découvrir la nature à proximité sont prévues selon les ressources du milieu.	Les enfants ont le temps d'explorer et d'observer, plutôt que de suivre uniquement un parcours ou une activité dirigée.	Lors d'une promenade, le groupe s'arrête pour observer des insectes et les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent examiner.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Jardin et plantation	Le jardin ou les bacs, lorsqu'ils sont disponibles, sont accessibles et permettent des expériences suivies.	Les enfants peuvent observer les changements, manipuler des outils adaptés, faire des choix et revenir à leurs découvertes.	Un enfant remarque une pousse et décide de l'arroser ; l'adulte accompagne cette observation sans imposer une tâche à tous.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Observation du vivant et pratiques écoresponsables	Les occasions d'observer le vivant sont encadrées dans le respect des insectes, des plantes et des habitats.	Les enfants développent leurs propres questions et apprennent à observer sans nuire au vivant.	Le groupe observe un ver de terre puis le remet délicatement dans son milieu ; aucune participation forcée n'est demandée.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 6

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Offrir à l'enfant la possibilité de s'investir à son rythme pour créer et transformer son monde en faisant appel à son imagination à travers différentes formes d'expression.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Matériel de création ouvert	Du matériel diversifié, accessible et adapté permet plusieurs usages, sans modèle unique à reproduire.	Les enfants choisissent les matériaux, les techniques et le sens de leur création.	Un enfant transforme une boîte en véhicule, tandis qu'un autre l'utilise comme maison.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Temps et rythme créatif	Les horaires permettent de poursuivre, interrompre, abandonner ou reprendre un projet si nécessaire.	Les enfants peuvent s'investir à leur rythme sans pression pour terminer ou produire un résultat précis.	Une peinture est laissée de côté puis reprise plus tard ; l'enfant décide de la suite.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Diversité des expressions	Des occasions d'expression visuelle, musicale, corporelle, symbolique, dramatique ou autre sont possibles selon les intérêts.	Les enfants choisissent les formes d'expression qui leur conviennent et peuvent en combiner plusieurs.	Une histoire inventée devient un jeu de rôle accompagné de sons et de mouvements.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Espaces accessibles et complémentaires	Les espaces et les matériaux permettent la création individuelle et collective, avec des adaptations pertinentes.	Les enfants peuvent s'installer, choisir un espace et transformer leur environnement comme ils le souhaitent.	Des coussins et des tissus sont utilisés pour créer une scène; les enfants participent à l'installation.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Collaboration volontaire	Les projets collectifs sont possibles sans rendre la participation de chaque enfant obligatoire.	Les enfants contribuent selon leurs intérêts, négocient leurs idées ou choisissent de réaliser une création individuelle.	Un enfant apporte un élément au projet collectif puis choisit de poursuivre seul.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Valorisation du processus	La documentation et la mise en valeur respectent l'intention de l'enfant et sa participation, avec les autorisations nécessaires pour les images.	Les commentaires décrivent les démarches et les découvertes plutôt que de classer les productions.	L'adulte demande à l'enfant s'il souhaite expliquer son dessin et décrit les choix qu'il a faits sans comparer les œuvres.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Technologie comme expression	Lorsque des outils numériques sont utilisés, ils sont adaptés à l'âge de l'enfant et servent à créer ou explorer activement.	L'enfant produit, enregistre, dessine ou transforme un contenu plutôt que de rester uniquement spectateur.	Les enfants enregistrent les sons de la cour puis les réutilisent dans un jeu sonore.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 7

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Amener l'enfant à explorer et à comprendre, à travers le jeu, l'histoire culturelle et artistique de sa communauté, et à y participer, y contribuer et la façonner selon ses capacités développementales.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Représentation de la diversité	Les livres, objets, images, poupées, accessoires et supports disponibles présentent des réalités familiales, culturelles et linguistiques variées de manière respectueuse.	Les enfants peuvent y retrouver des éléments de leur vécu et découvrir d'autres réalités sans stéréotypes imposés.	Les accessoires de jeu permettent de représenter plusieurs types de familles et de situations quotidiennes.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Accès aux langues, histoires et musiques	Des chansons, livres, récits et supports diversifiés sont disponibles et intégrés à la vie du groupe selon le contexte.	Les enfants explorent librement des sons, des mots, des histoires et des imaginaires issus de différentes expériences culturelles.	Un enfant apporte une chanson connue de sa famille; le groupe peut l'écouter, la répéter ou poursuivre son jeu.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Jeu symbolique et vécu culturel	Les espaces de jeu comprennent des accessoires ouverts et l'adulte accueille les scénarios émergents.	Les enfants peuvent exprimer leur vécu, reprendre des gestes familiers ou inventer des situations sans que l'adulte ne leur impose une représentation attendue.	Un enfant reproduit un rituel familial dans le coin maison ; l'adulte observe et pose une question ouverte si cela enrichit le jeu.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Découverte de la communauté	Des sorties ou des occasions de découvrir le quartier et ses ressources sont envisagées selon les possibilités du milieu.	Les enfants peuvent observer les lieux, les personnes et les pratiques communautaires puis les réinvestir dans leurs jeux.	Après une promenade, les enfants recréent un commerce observé avec du matériel de jeu.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Participation culturelle et artistique	Des occasions de rencontrer des livres, de la musique, des œuvres, des lieux ou des personnes de la communauté sont rendues possibles.	Les enfants réagissent, explorent et réinterprètent les expériences à leur manière, sans obligation de produire une réponse identique.	Après une activité musicale, certains enfants dansent, d'autres écoutent ou inventent leur propre jeu sonore.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Partenariat avec les familles	Des moyens sont mis à disposition des familles pour qu'elles puissent partager, si elles le souhaitent, des histoires, objets, chansons ou expériences.	Les contributions des familles sont accueillies sans assigner à un enfant la responsabilité de représenter une culture entière.	Un parent partage une chanson ; l'enfant est libre d'y participer ou non.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Identité et appartenance	Les pratiques et les communications évitent les préjugés sur les familles, les langues, les rôles ou les traditions.	Les enfants peuvent exprimer leur identité et leurs intérêts sans craindre la moquerie ou la pression de se conformer à un modèle stéréotypé ou culturel.	L'adulte accueille différentes façons de nommer les membres de la famille et les intègre avec respect au jeu.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 8

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Offrir des environnements physiques à l'intérieur qui sont malléables, riches en stimuli et touchant à tous les aspects du jeu, en privilégiant le jeu initié par l'enfant et issu de sa propre motivation.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Matériel accessible et ouvert	Le matériel est visible, accessible et polyvalent, avec des modalités de rangement adaptées aux enfants.	Les enfants choisissent, combinent, détournent et transforment les objets selon leurs intentions de jeu.	Des boîtes, tissus et contenants deviennent successivement un bateau, une boutique ou un abri.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Espaces flexibles	Le mobilier et l'organisation permettent des d'effectuer des ajustements sécuritaires en fonction des besoins et des projets.	Les enfants peuvent influencer l'organisation de l'espace et créer des lieux de jeu adaptés à leurs envies.	Avec l'aide nécessaire, les enfants déplacent des coussins pour construire une cachette.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Variété des formes de jeu	L'environnement soutient des jeux symboliques, moteurs, sociaux, cognitifs et artistiques sans en hiérarchiser une seule forme.	Les enfants choisissent leur manière de jouer et peuvent passer d'une forme à une autre.	Un jeu de construction devient une histoire, puis un jeu de rôle.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Transformation et expérimentation	Les règles d'utilisation du matériel sont explicites lorsqu'elles sont nécessaires à la sécurité, sans pour autant limiter inutilement les usages créatifs.	Les enfants testent des combinaisons, résolvent des problèmes et négocient l'utilisation du matériel.	Les enfants découvrent comment faire tenir une structure ; l'adulte soutient leur réflexion plutôt que de la réaliser à leur place.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Enrichissement ajusté	L'équipe observe les intérêts et ajoute ou retire du matériel tout en conservant des repères stables.	Les ajouts prolongent ou approfondissent le jeu sans remplacer systématiquement les projets en cours.	Après plusieurs jours de jeu de restaurant, quelques menus vierges sont ajoutés à la demande des enfants.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Observation et ajustement adulte	L'équipe prévoit des moments pour observer les usages du matériel et discuter des ajustements nécessaires.	Les interventions des adultes soutiennent le jeu sans imposer continuellement une direction ou un objectif d'apprentissage.	L'adulte remarque qu'un espace est encombré et réorganise le passage plutôt que d'interrompre les jeux.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Équilibre nouveauté-permanence	Des éléments stables et des possibilités de changement sont maintenus, selon les besoins du groupe.	Les enfants peuvent dépasser la découverte initiale et développer des jeux plus complexes ou plus élaborés.	Une construction peut rester en place et être enrichie sur plusieurs périodes.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 9

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Sensibiliser toute personne en contact avec des enfants à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la légitimité et la valeur du jeu.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Information sur le droit au jeu	Des ressources accessibles expliquent l'article 31, la valeur du jeu et les responsabilités des adultes dans le contexte du service de garde.	Les adultes peuvent expliquer en quoi le jeu constitue un droit et citer des moyens de le soutenir dans leurs décisions quotidiennes.	Un membre du personnel donne l'exemple d'une transition qu'il a adaptée pour préserver un jeu important.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Formation et réflexion d'équipe	Des occasions de formation, d'échange ou d'analyse de situations sont offertes au personnel, ainsi qu'aux familles et partenaires selon les besoins.	Les échanges entraînent une compréhension partagée et des ajustements concrets aux pratiques.	L'équipe compare ses interventions dans une situation de jeu moteur et convient de repères communs.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Communication avec les familles	Des fiches, rencontres, affiches ou autres supports expliquent le rôle du jeu libre et celui de l'adulte.	Les échanges avec les familles permettent de discuter des avantages du jeu et de répondre à leurs préoccupations sans dévaloriser leurs points de vue.	Une rencontre présente des exemples concrets de jeu autonome et explique comment l'équipe assure la sécurité.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Sensibilisation communautaire	Les campagnes, événements ou ressources sont planifiés selon les objectifs et les publics ciblés.	Les participants peuvent identifier des façons de protéger et de soutenir le jeu dans leurs milieux.	Lors d'une journée du jeu, les adultes observent des situations de jeu libre puis discutent des conditions qui les ont rendues possibles.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Participation et voix des enfants	Des modalités adaptées permettent de recueillir les intérêts, idées et expériences des enfants sans leur imposer de témoignage.	Les idées des enfants influencent, lorsque possible, les choix d'aménagement, de matériel ou d'organisation.	L'équipe documente les demandes récurrentes des enfants concernant un espace de jeu et discute des ajustements possibles.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Mobilisation et représentation	Les démarches de concertation ou de représentation sont documentées lorsqu'elles figurent parmi les priorités du CPE.	Les actions contribuent à faire reconnaître le droit au jeu et à améliorer les conditions qui le rendent possible.	Le CPE partage avec un partenaire local les besoins observés en matière d'accès aux espaces extérieurs.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Intégration institutionnelle et suivi	Le droit au jeu est abordé dans le programme éducatif, lors des échanges d'équipe et dans les décisions pertinentes au sein du conseil d'administration.	Les engagements se traduisent dans les pratiques et font l'objet d'un suivi, au-delà d'une simple activité de sensibilisation ponctuelle.	Lors d'une révision de l'horaire, l'équipe examine les interruptions de jeu à la lumière de la Charte.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

ENGAGEMENT 10

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

Prendre tous les moyens nécessaires pour donner à chaque enfant accueilli en collectivité un accès quotidien à un environnement extérieur riche et adapté à ses besoins.

Consigne : pour chaque ligne, distinguer la présence du moyen de l'effet observé dans le jeu. Inscrire un exemple factuel et préciser le contexte; plusieurs observations peuvent être nécessaires.

Objet d'observation	Moyens / conditions à vérifier	Effets observables dans l'expérience de l'enfant	Exemples concrets d'observation	Réponse	Notes / pistes d'amélioration
Accès quotidien à l'extérieur comme milieu de vie	L'organisation prévoit les sorties quotidiennes, avec adaptation selon les conditions, les besoins des enfants et les exigences applicables.	Les enfants disposent régulièrement d'un accès réel à l'extérieur et peuvent y jouer suffisamment longtemps pour s'y engager.	Le groupe sort à un moment stable ; la durée est adaptée pour permettre de jouer plutôt que de faire uniquement une courte transition.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Durée, rythme et transitions	Les horaires, vêtements et procédures de transition facilitent l'accès et limitent les attentes inutiles.	Les enfants peuvent commencer leur jeu sans que le temps soit absorbé par de longues attentes ou des transitions précipitées.	Le matériel et les vêtements sont préparés en amont et les enfants déjà prêts peuvent attendre dans des conditions adaptées.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Aménagement extérieur	La cour ou les espaces extérieurs offrent, selon les possibilités du site, des occasions de jeu actif, calme, exploratoire et social.	Les enfants peuvent choisir différentes formes de jeu et passer d'une possibilité à une autre.	Certains enfants courent, d'autres observent la nature ou jouent calmement; aucun espace n'est réservé à une seule activité sans raison.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Accessibilité et circulation	Les accès, parcours, portes et installations sont examinés afin de réduire les obstacles et de tenir compte de capacités variées.	Les enfants peuvent accéder aux espaces et au matériel avec les adaptations nécessaires.	Un passage est dégagé pour permettre la circulation d'un enfant ayant besoin d'un espace plus large.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Matériel extérieur	Du matériel propre, en bon état, adapté aux enfants et suffisamment varié est disponible et entretenu.	Les enfants utilisent le matériel pour des jeux moteurs, sensoriels, symboliques et créatifs, en fonction de leurs centres d'intérêt.	Des seaux, pelles et éléments naturels servent à construire, transporter ou inventer des scénarios.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Nature et environnement social	L'environnement permet d'observer le vivant, la météo, les saisons et, lorsque possible, le milieu social proche.	Les enfants explorent et réinvestissent leurs découvertes dans leurs jeux, à leur rythme.	Les enfants observent des traces dans la neige puis inventent une histoire à partir de ce qu'ils ont remarqué.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Conditions climatiques et confort	Les vêtements, le matériel de dépannage et les décisions d'organisation contribuent au confort et à la sécurité en toute saison.	Les enfants peuvent profiter de l'extérieur avec des adaptations raisonnables ; les contraintes sont examinées plutôt que présumées.	Par temps froid, la durée et les activités sont ajustées ; l'équipe documente les obstacles récurrents liés aux vêtements.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :
Information et partenariat avec les familles	Les familles reçoivent des informations sur l'importance du jeu extérieur et sur es vêtements utiles ; des solutions sont envisagées en cas de difficulté.	Les contraintes d'équipement sont repérées et traitées de manière collaborative, sans exclure inutilement un enfant des jeux extérieurs.	Le CPE dispose de vêtements de dépannage sans jugement et échange avec la famille lorsqu'un équipement manque régulièrement afin de trouver une solution.	0 Oui 0 Partiellement 0 Non 0 N.O./N.A.	Observations factuelles : Obstacles ou forces : Actions possibles :

Synthèse de l'engagement — Forces observées : _____

Obstacles pour permettre l'amélioration : _____

Priorité d'amélioration : _____

Action / responsable / échéance : _____

Notes supplémentaires : _____

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

Synthèse transversale du CPE

À remplir après la discussion en équipe, en s'appuyant sur des observations et non sur une impression générale.

Les conditions qui soutiennent le plus le droit au jeu dans notre milieu :

Les obstacles les plus fréquents à l'initiative, à la continuité ou à l'accès au jeu :

Les enfants ou les situations pour lesquels l'accès au jeu demande une attention particulière :

Les deux ou trois améliorations prioritaires retenues par l'équipe :

Comment et quand vérifierons-nous les effets des ajustements ? :

Repères de prudence pour l'interprétation

- Un indicateur décrit un repère d'observation, et non une norme universelle applicable de manière identique à tous les enfants et à tous les contextes.
- L'absence d'une ressource précise ne signifie pas automatiquement que l'engagement n'est pas respecté. Il faut examiner les possibilités réelles offertes aux enfants.
- L'observation du jeu doit reconnaître différentes formes de participation : agir, parler, regarder, répéter, imaginer, se retirer ou jouer seul.
- La sécurité ne doit pas être assimilée à l'élimination de tout défi. Il faut documenter le danger réel, les mesures de prévention et la proportionnalité de l'intervention.

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu

En conclusion

« Quand on regarde les dix engagements ensemble, on constate qu'ils nous ramènent toujours à la même question : est-ce que nos environnements, nos horaires et nos interventions permettent réellement à l'enfant d'exercer son droit au jeu? C'est précisément pour nous aider à porter ce regard que nous avons développé cet outil. Il ne vise pas à donner une note au milieu, mais à observer, réfléchir en équipe, reconnaître nos forces et identifier les petits changements qui peuvent faire une réelle différence dans l'expérience de l'enfant. »

Références bibliographiques

Classées par ordre alphabétique.

1. Bourgon, L., Lavallée, C. et collaborateurs. (2013). Échelle d'observation de la qualité éducative : les services de garde en milieu familial. Ministère de la Famille, Gouvernement du Québec.
2. Bourgon, L., Lavallée, C. et collaborateurs. (2013). Échelle d'observation de la qualité éducative : les services de garde en pouponnière. Ministère de la Famille, Gouvernement du Québec.
3. Bourgon, L., Lavallée, C. et collaborateurs. (2013). Échelle d'observation de la qualité éducative : les services de garde éducatifs. Ministère de la Famille, Gouvernement du Québec.
4. Dodge, D. T., Colker, L. J. et Heroman, C. (2002). The Creative Curriculum for Preschool (4e éd.). Teaching Strategies.
5. Dodge, D. T., Rudick, S. et Berke, K. (2006). The Creative Curriculum for Infants, Toddlers & Twos (2e éd.). Teaching Strategies.
6. Ministère de la Famille. (2013). Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs. Gouvernement du Québec.
7. Ministère de la Famille. (2013). Pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec. Gouvernement du Québec.
8. Ministère de la Famille. (2017). Gazelle et Potiron : cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance

Gouvernement du Québec.

9. Ministère de la Famille. (2019). Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance. Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec.
10. Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM). (2019). Charte sur le droit au jeu. Saint-Hubert, Québec.
11. UNICEF. (s. d.). The Necessity of Urban Green Space for Children's Optimal Development. New York, NY : UNICEF.
12. Pianta, R. C., La Paro, K. M. et Hamre, B. K. (2008). Classroom Assessment Scoring System (CLASS) Manual, Pre-K. Paul H. Brookes Publishing.

RCPEM
Regroupement des CPE de la Montérégie

© 2026 RCPEM — Outil d'observation de l'engagement à la Charte du droit au jeu